



Québec, le 15 septembre 2025

Monsieur Jean-Robert Poulin
Porte-parole
Kruger Energie Saint-Paul-de-Montminy
jean-robert.poulin@kruger.com

**Objet : Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la forêt Domaniale dans la
MRC de Montmagny – Questions complémentaires – DQ29**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **17 septembre à 12 h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny – Questions complémentaires – DQ29

1. Veuillez détailler les investissements supplémentaires encourus par la relocalisation de l'éolienne B5 (coûts estimés ou réels de la construction du chemin d'accès supplémentaire, ajustements au réseau collecteur, etc.).
2. Cette relocalisation entraînerait-elle le versement de loyers supplémentaires? Le cas échéant, veuillez réviser le montant des compensations financières totales versées aux propriétaires fonciers pour la durée de vie du parc éolien, et ce, après indexation (DQ13.1-SPDM, p. 3 [PDF](#)).
3. Les préoccupations des riveraines et riverains d'autres lacs, notamment du lac Colin, ont-elles été prises en considération au cours de la démarche de relocalisation de l'éolienne B5? Le cas échéant, de quelle façon?
4. Veuillez déposer à la commission les analyses et les études réalisées par vos consultants en environnement auxquelles vous faites référence dans votre lettre (DA8-SPDM).
5. En lien avec les interventions prévues dans le bassin versant du lac Gosselin, veuillez mettre à jour les informations présentées dans la réponse à la question 1 du DQ19.1-SPDM.
6. Veuillez réviser la longueur de chemins existants qui seraient améliorés, la longueur de chemins qui seraient construits et le nombre de traverses de cours d'eau requis par le projet selon la configuration 28 (PR6-SPDM, p. 7 et 15).
7. Veuillez mettre à jour les informations concernant nombre minimal et maximal d'éoliennes visibles à partir de chacun des lacs ainsi que le numéro et la distance de l'éolienne la plus près d'une habitation (DQ4.1-SPDM, question 6d, p. 3 [PDF](#)).
8. Veuillez mettre à jour les niveaux sonores anticipés à l'habitation la plus près d'une éolienne pour chacun des lacs (DQ13.1-SPDM, question 2c, p. 2 [PDF](#)).
9. Une modification du climat sonore initial est-elle anticipée aux habitations riveraines du lac Gosselin avec la réalisation du projet considérant la relocalisation de l'éolienne B5? L'engagement d'inclure un récepteur du lac Gosselin dans votre programme de suivi du climat sonore en période d'exploitation est-il maintenu?